

DSDEN 86 – DPE5

Division des personnels enseignants du premier degré

Appel à candidature :

ENSEIGNANT RESSOURCE AU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE LA VIENNE (CMPP)

Candidature à transmettre : au plus tard le 24 mars 2025

Commission d'entretien : à déterminer

Prise de fonctions : le 1^{er} septembre 2025

Nomination : A titre définitif si conditions requises

Personnes à contacter :

- ▶ Muriel Meyer IEN ASH
- ▶ Raphaël Massonneau, directeur du CMPP

Caractéristiques et fonctionnement du CMPP

Dans le cadre de l'accueil d'enfants présentant des troubles du neuro-développement, l'enseignant spécialisé au CMPP a pour mission de participer à la proposition d'adaptations en fonction des diagnostics et de réaliser des accompagnements afin de faciliter l'inclusion scolaire.

Les interventions sont essentiellement réalisées sur les lieux de vie de l'enfant (établissements scolaires).

L'enseignant inscrit son action dans le respect du projet d'établissement du CMPP, sous prescription médicale et sous l'autorité de la directrice et du chef de service du CMPP.

L'enseignant spécialisé apporte un étayage aux familles et enseignants en fonction des troubles repérés (déficience intellectuelle ou troubles des apprentissages).

Les accompagnements sont réalisés dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. L'enseignant participe à la transformation de l'offre du CMPP au regard du cahier des charges de l'ARS.

Implantation :	▶ CMPP de la Vienne
Diplômes requis :	▶ CRPE ▶ CAPPEI, CAPA-SH
Circonscription de rattachement	▶ L'enseignant au CMPP agit sous la responsabilité de l'IEN ASH. ▶ Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du CMPP.
Missions pédagogiques :	<p>▶ <u>Participer au fonctionnement de l'établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer à la mise en place des outils des lois du 2 janvier 2002 et 11 février 2005, ainsi que certaines procédures. ○ Participer aux différentes réunions organisées au CMPP (réunions institutionnelles, synthèses, groupes de travail...) ○ Participer à la mise en place du plan d'action et du projet en lien avec la commande faite par l'ARS Nouvelle Aquitaine en janvier 2020 <p>▶ <u>Apporter un soutien aux équipes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Apporter les connaissances spécifiques en lien avec le parcours de scolarisation

	<p>(PPS) aux équipes concernant les enfants présentant des troubles neuro-développementaux avant notification MDPH ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Apporter un éclairage aux équipes sur les bilans et les prises en charge spécifiques concernant les troubles neuro-développementaux ; ○ Apporter un éclairage sur les situations inclusives des jeunes suivis. <p>▶ <u>Proposer des adaptations en lien avec le diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser des observations et des évaluations dans les écoles ; ○ Rédiger des comptes rendus permettant d'étayer le diagnostic. <p>▶ <u>Accompagner des enfants présentant des troubles neuro-développementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le maintien en milieu ordinaire ; ○ Inscrire son action dans le cadre d'un projet personnalisé d'intervention et d'une approche pluridisciplinaire ; ○ Réaliser des remédiations spécifiques pour les enfants déficients intellectuels ou ayant des troubles des apprentissages ; ○ Proposer des remédiations individuelles ou de groupe au sein des écoles ; ○ Participer à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation ; ○ Rédiger des comptes rendus réguliers de prise en charge ; ○ Participer à l'orientation médicosociale si nécessaire. <p>▶ <u>Faciliter l'inclusion et le parcours des jeunes accueillis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer aux équipes éducatives et équipes de suivis de la scolarisation ; ○ Proposer des aménagements pédagogiques indispensables à la poursuite des apprentissages dans le cadre du Plan d'Accompagnement Personnalisé ou du Projet Personnalisé de Scolarisation ; ○ Rencontrer régulièrement les enseignants et si nécessaire, les AESH ; ○ Rencontrer les familles pour proposer des aménagements au domicile ; ○ Sensibiliser les enfants, les familles, les enseignants aux différents parcours de scolarisation possible ; ○ Soutenir la famille auprès des partenaires ; ○ Réaliser des opérations de sensibilisations et de préventions auprès des collègues de l'Education Nationale. <p>▶ Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille</p> <p>▶ Élaborer un rapport d'activité en fin d'année à destination de l'IEN ASH.</p>
<p>Connaissances requises :</p>	<p>▶ Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, et plus particulièrement sur les enseignements spécialisés.</p> <p>▶ Avoir une bonne connaissance des pratiques pédagogiques spécialisées auprès des élèves avec autisme et avec des troubles dys.</p>
<p>Compétences attendues :</p>	<p>▶ Avoir de l'expérience professionnelle auprès d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé et porteurs d'autisme ou de troubles dys.</p> <p>▶ Être capable de mettre en œuvre la coordination impérative à la construction et à la mise en œuvre d'un projet pédagogique.</p> <p>▶ Montrer des qualités affirmées dans l'écoute, la communication et le travail en équipe pluridisciplinaire.</p> <p>▶ Être en capacité d'établir une relation de confiance et de collaboration, avec les familles ainsi qu'avec les partenaires de soins.</p> <p>▶ Se tenir informé concernant la recherche pédagogique relative aux troubles neuro-développementaux</p>
<p>Modalités de recrutement</p>	<p>▶ Les candidats(es) devront faire parvenir un CV et une lettre de motivation à transmettre à la DPE 5 : dpe5@ac-poitiers.fr sous couvert de leur IEN.</p> <p>▶ Les candidats(es) retenus(es) seront invités(es) à prendre part à un entretien.</p>